

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Accompagner votre croissance, favoriser votre compétitivité

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet met en œuvre plusieurs actions pour soutenir le développement économique des entreprises installées sur le territoire. Zoom sur les principaux dispositifs et aides dont vous pouvez bénéficier.

Bénéficiez d'un appui de l'agglomération pour tous vos projets

Parce que chaque aventure entrepreneuriale est unique, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet vous accompagne pour concrétiser votre idée, développer votre projet et identifier les aides que vous pouvez obtenir.

Nous mettons notre expertise à votre disposition suivant vos besoins et vos objectifs et nous mobilisons nos réseaux de partenaires publics et privés à chaque étape de votre développement.

Complétez le formulaire en ligne : nous vous contacterons très rapidement pour faire le point sur votre projet et vos besoins.

Bénéficiez d'un appui financier avec les aides à l'investissement

La Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet intensifie l'accompagnement des entreprises du territoire et instaure une aide à l'investissement prenant la forme d'une subvention pour les projets relevant des secteurs de :

- l'industrie, l'artisanat de production et les services à l'industrie : l'aide à l'immobilier d'entreprise (AIE) pour les projets d'acquisition, de construction ou d'extension.
- du commerce et de l'artisanat : l'aide à l'aménagement pour faciliter l'installation ou la reprise d'activité dans le périmètre du centre-ville ou centre-bourg défini par chaque commune.

Les entreprises de ces secteurs portant un projet d'acquisition, de construction ou d'extension peuvent soumettre leur projet auprès du service économie.

Accédez au formulaire en ligne

La Zone de revitalisation rurale

Le territoire de Gaillac-Graulhet Agglomération est intégralement classé en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR). En y installant votre entreprise, vous pouvez bénéficier d'exonérations fiscales sous certaines conditions. Ces critères sont liés notamment à l'effectif salariés et à la nature de votre activité. Ce dispositif est prolongé jusqu'au 31 décembre 2022 et les demandes d'exonération peuvent être faites jusqu'à cette date.

Les Quartiers Politique de la Ville

Certains secteurs urbains de Gaillac et de Graulhet sont éligibles au dispositif national Quartiers Politique de La Ville. En y implantant votre activité, vous pouvez bénéficier sous conditions d'exonérations fiscales, sociales ou aides à l'embauche spécifiques.



Service économie

Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet - Técou - BP
80133
81604 Gaillac

Courriel

Du lundi au vendredi : 9H - 12H15 et 13H45 - 17H30

05 63 83 61 61



**COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRATION
GAILLAC -
GRAULHET**

Técou BP 80133 -
81604 - GAILLAC
Cedex

Accueil du lundi au
vendredi
De 9h00-12h15 /
13h45-17h30